

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.02.2024

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 07.02.2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: **Akepox 1016 Micro Filler Comp. B**

Code du produit: 11790, 11793, 11796, 11787

UFI: JFG2-Q0C4-K00Q-GK3A

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation

Durcisseur
Colle époxy pour résines

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur: AKEMI - Chemisch-technische Spezialfabrik GmbH
Lechstraße 28
D 90451 Nürnberg

Tel. +49(0)911 - 642960
Fax. +49(0)911 - 644456
e-mail info@akemi.de

Service chargé des renseignements:

Laboratoire

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Département Produits et Sécurité AKEMI chemisch technische Spezialfabrik GmbH
Tel. +49(0)911-64296-59
Horaires de bureau :
du Lundi au Jeudi de 7 :30 à 16 :30
le Vendredi de 7:30 à 13:30
ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59
Centres Antipoison et de Toxicovigilance
ANGERS: 02 41 48 21 21
BORDEAUX: 05 56 96 40 80
LILLE: 0800 59 59 59
LYON: 04 72 11 69 11
MARSEILLE: 04 91 75 25 25
NANCY: 03 83 22 50 50
PARIS: 01 40 05 48 48
STRASBOURG: 03 88 37 37 37
TOULOUSE: 05 61 77 74 47

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Acute Tox. 4 H332 Nocif par inhalation.
Skin Corr. 1B H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.
Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS05 GHS07

Mention d'avertissement

Danger

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.02.2024

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 07.02.2024

Nom du produit: Akepox 1016 Micro Filler Comp. B

(suite de la page 1)

· <u>Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:</u>	reaction products of di-, tri- and tetra-propoxylated propane-1,2-diol with ammonia Alcool benzylique
· <u>Mentions de danger</u>	H332 Nocif par inhalation. H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
· <u>Conseils de prudence</u>	P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 Tenir hors de portée des enfants. P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions. P260 Ne pas respirer les vapeurs. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive. P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher]. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. P405 Garder sous clef. P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
· 2.3 Autres dangers	
· Résultats des évaluations PBT et vPvB	
· PBT:	Non applicable.
· vPvB:	Non applicable.
· <u>Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien</u>	Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

* RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges	
· <u>Description:</u>	Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· <u>Composants dangereux:</u>		
Reg.nr.: 01-2119557899-12	reaction products of di-, tri- and tetra-propoxylated propane-1,2-diol with ammonia Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 3, H412	50-100%
CAS: 100-51-6 EINECS: 202-859-9 Numéro index: 603-057-00-5 Reg.nr.: 01-2119492630-38-0000	Alcool benzylique Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Eye Irrit. 2, H319	12,5-25%

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.02.2024

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 07.02.2024

Nom du produit: Akepox 1016 Micro Filler Comp. B

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1 Description des mesures de premiers secours**

- Remarques générales: Amener les sujets à l'air frais.
Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- Après inhalation: En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
Laver immédiatement à l'eau.
- Après contact avec les yeux: Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.
- Après ingestion: Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Dyspnée
 Etourdissement
 Migraine
 Vertiges
 Troubles gastro-intestinaux
 Manifestations allergiques
 Troubles asthmatiques
 Nausées
 Risque d'incidents respiratoires.

· Risques

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'ingestion, pratiquer un lavage d'estomac additionné de charbon actif.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction**

- Moyens d'extinction: Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
 Peut être dégagé en cas d'incendie:

Oxyde d'azote (NOx)

Monoxyde de carbone (CO)

Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres substances toxiques n'est pas à exclure.

5.3 Conseils aux pompiers

- Équipement spécial de sécurité: Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.
Porter un vêtement de protection totale.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Veiller à une aération suffisante.
 Tenir éloigné des sources d'inflammation.
 Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs/poussière/aérosol.
 Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

(suite page 4)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.02.2024

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 07.02.2024

Nom du produit: Akepox 1016 Micro Filler Comp. B

(suite de la page 3)

- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Utiliser un neutralisant.
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques** Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

* RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Tenir les récipients hermétiquement fermés.
Conserver au frais et au sec dans des fûts très bien fermés.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
N'employer que dans des secteurs bien aérés.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Ne conserver que dans le fût d'origine.
Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.
- **Indications concernant le stockage commun:** Ne pas stocker avec les aliments.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Protéger contre le gel.
Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- **Classe de stockage:** 8 A
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

* RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:** Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.02.2024

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 07.02.2024

Nom du produit: Akepox 1016 Micro Filler Comp. B

(suite de la page 4)

· DNEL

reaction products of di-, tri- and tetra-propoxylated propane-1,2-diol with ammonia

Oral	DNEL (Langzeit-wiederholt)	0,04 mg/kg bw/day (BEV)
Dermique	DNEL (Langzeit-wiederholt)	0,623-2,5 mg/kg bw/day (ARB)
		0,311-1,25 mg/kg bw/day (BEV)
Inhalatoire	DNEL (Langzeit-wiederholt)	1,36 mg/m ³ Air (ARB)

100-51-6 Alcool benzylique

Oral	DNEL (Kurzzeit-akut)	20 mg/kg bw/day (BEV)
	DNEL (Langzeit-wiederholt)	4 mg/kg bw/day (BEV)
Dermique	DNEL (Kurzzeit-akut)	40 mg/kg bw/day (ARB)
		20 mg/kg bw/day (BEV)
Inhalatoire	DNEL (Langzeit-wiederholt)	8 mg/kg bw/day (ARB)
		4 mg/kg bw/day (BEV)
	DNEL (Kurzzeit-akut)	110 mg/m ³ Air (ARB)
		27 mg/m ³ Air (BEV)
	DNEL (Langzeit-wiederholt)	22 mg/m ³ Air (ARB)
		5,4 mg/m ³ Air (BEV)

· PNEC

reaction products of di-, tri- and tetra-propoxylated propane-1,2-diol with ammonia

PNEC (wässrig)	7,5 mg/l (KA)
	0,0143 mg/l (MW)
	0,015 mg/l (SW)
	0,15 mg/l (WAS)
PNEC (fest)	0,0176 mg/kg Trockengew (BO)
	0,125 mg/kg Trockengew (MWS)
	0,132 mg/kg Trockengew (SWS)

100-51-6 Alcool benzylique

PNEC (wässrig)	39 mg/l (KA)
	0,1 mg/l (MW)
	1 mg/l (SW)
	2,3 mg/l (WAS)
PNEC (fest)	0,456 mg/kg Trockengew (BO)
	0,527 mg/kg Trockengew (MWS)
	5,27 mg/kg Trockengew (SWS)

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**· Contrôles techniques appropriés

Sans autre indication, voir point 7.

· Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle· Mesures générales de protection· et d'hygiène:

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Protection préventive de la peau avec une crème de protection.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.02.2024

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 07.02.2024

Nom du produit: Akepox 1016 Micro Filler Comp. B

(suite de la page 5)

· Protection respiratoire:

Filtre provisoire:

Filtre A/P2

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· Protection des mains:

Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.

Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.

recommande la crème protectrice de la peau suivante pour une protection préventive sans utilisation de gants de protection:

ARRETIL (<http://www.stoko.com>)

recommande la crème protectrice de la peau suivante pour une protection préventive et avec utilisation des gants de protection:

STOKO EMULSION (<http://www.stoko.com>)

recommande la crème de protection de la peau suivante pour un suivi purifiant de la peau après manipulation:

Kresto Classic (<http://debstoko.com>)

recommande la crème protectrice suivante pour un suivi soignant de la peau après travail:

STOKO VITAN (<http://www.stoko.com>)

Les directives relatives à l'utilisation du produit référencé sous «gants protecteurs» doivent être conformes aux spécifications CEE-Directive 89/686/EWG et à la Norme EN374 qui en résulte, comme par exemple le type de gant indiqué ici-après. Lors des essais conformes à la EN374 dans les laboratoires de la société KCL avec des échantillons tests de différents types de gants recommandés, ceux-ci ont évalués les temps pendant lesquels le gant est résistant aux substances chimiques. Ces recommandations sont valables uniquement pour le produit livré et cité dans la fiche de sécurité et pour la fonction indiquée. En cas de dissolution dans ou lors du mélange avec d'autres substances et en cas de conditions non-conformes à la Norme EN374, il est vivement recommandé de contacter le fournisseur des gants CE-approuvés (par exemple KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet: www.kcl.de).



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Butylcaoutchouc

Caoutchouc nitrile

Caoutchouc fluoré (Viton)

Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,4$ mm

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Valeur pour la perméabilité: taux ≤ 6 ; 480 min

(suite page 7)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.02.2024

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 07.02.2024

Nom du produit: Akepox 1016 Micro Filler Comp. B

(suite de la page 6)

- Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:
 - Butylcaoutchouc
 - Butoject (KCL, Art_No. 897, 898)
 - Caoutchouc nitrile
 - Camatril (KCL, Art_No. 730, 731, 732, 733)
 - Caoutchouc chloroprène
 - Camapren (KCL, Art_No. 720, 722, 726)
 - Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:
 - Butylcaoutchouc
 - Butoject (KCL, Art_No. 897, 898)
 - Caoutchouc nitrile
 - Camatril (KCL, Art_No. 730, 731, 732, 733)
 - Caoutchouc chloroprène
 - Camapren (KCL, Art_No. 720, 722, 726)
 - Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:
 - Gants en cuir
 - Gants en tissu épais
 - Protection des yeux/du visage
 -  Lunettes de protection hermétiques
 - Protection du corps:
 - Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Indications générales.
- Couleur: Incolore
- Odeur: Ammoniaquée
- Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.
- Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition 205 °C
- Limites inférieure et supérieure d'explosion
- Inférieure: 1,3 Vol %
- Supérieure: 13 Vol %
- Point d'éclair 101 °C
- Température d'auto-inflammation 435 °C
- pH Non déterminé.
- Viscosité:
- Viscosité cinématique Non déterminé.
- Dynamique: Non déterminé.
- Solubilité
- l'eau: Pas ou peu miscible
- Pression de vapeur à 20 °C: 0,1 hPa
- Densité et/ou densité relative
- Densité à 20 °C: 1 g/cm³

· 9.2 Autres informations

- Aspect:
- Forme: Liquide

(suite page 8)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.02.2024

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 07.02.2024

Nom du produit: Akepox 1016 Micro Filler Comp. B

(suite de la page 7)

- Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.
- Température d'inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
- Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.
- Teneur en solvants:
- Solvants organiques: 24,0 %

- Informations concernant les classes de danger physique
- Substances et mélanges explosibles néant
- Gaz inflammables néant
- Aérosols néant
- Gaz comburants néant
- Gaz sous pression néant
- Liquides inflammables néant
- Matières solides inflammables néant
- Substances et mélanges autoréactifs néant
- Liquides pyrophoriques néant
- Matières solides pyrophoriques néant
- Matières et mélanges auto-échauffants néant
- Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau néant
- Liquides comburants néant
- Matières solides comburantes néant
- Peroxydes organiques néant
- Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux néant
- Explosibles désensibilisés néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Forte réaction exothermique aux acides.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Gaz nitreux
Oxydes nitriques (NOx)
Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- Toxicité aiguë Nocif par inhalation.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

ATE (Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA))

Oral	LD50	4.333 mg/kg
Dermique	LD50	8.333 mg/kg (rabbit)
Inhalatoire	LC50/4 h	>17,4 mg/l (rat)

reaction products of di-, tri- and tetra-propoxylated propane-1,2-diol with ammonia

Oral	LD50	2.885,3 mg/kg (rat)
------	------	---------------------

(suite page 9)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.02.2024

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 07.02.2024

Nom du produit: Akepox 1016 Micro Filler Comp. B

(suite de la page 8)

	NOAEL-Werte	30 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	2.979,7 mg/kg (rabbit)
Inhalatoire	LC50/8h	>0,74 mg/l (rat)
100-51-6 Alcool benzylique		
Oral	LD50	1.040 mg/kg (mouse) 1.040 mg/kg (rabbit) 1.620 mg/kg (rat)
	NOEL	400 mg/kg (rat)
	NOAEL	200 mg/kg (mouse) 400 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	2.000 mg/kg (rabbit)
Inhalatoire	LC50/8h	1.000 ppm (rat)
	LC50/4 h	>4,178 mg/l (rat) (OECD 403)
	LC50/48h	360 mg/l (daphnia magna) 645 mg/l (goo)

- Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque de graves lésions des yeux.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité sur les cellules germinales Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **11.2 Informations sur les autres dangers**

· Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:

reaction products of di-, tri- and tetra-propoxylated propane-1,2-diol with ammonia

EC50/96h >15 mg/l (piscis)

EC50/48h 80-418,34 mg/l (daphnia magna)

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.02.2024

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 07.02.2024

Nom du produit: Akepox 1016 Micro Filler Comp. B

(suite de la page 9)

ErC50/72h	15 mg/l (green alge)
NOEC	0,32 mg/kg (green alge) 310 mg/kg (bacteria)
EC50/72h	141,72 mg/l (green alge)
LC50/96h	772,14 mg/l (piscis) >15 mg/l (Oncorhynchus mykiss)

100-51-6 Alcool benzylique

EC50/24h	55-400 mg/l (daphnia magna)
EC50/96h	640 mg/l (Scenedesmus pluvialis)
EC50	2.100 mg/l (BES) (OECD 209) 79 mg/l (Scenedesmus quadricauda)
EC10/16h	658 mg/l (pseudomonas putida)
EC50/48h	230 mg/l (daphnia magna) (OECD 202)
ErC50/72h	770 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201)
EC0	640 mg/l (Scenedesmus quadricauda)
EC50/16h	658 mg/l (pseudomonas putida)
EC50/30min	71,4 mg/l (Photobac. phosphoreum) 400 mg/l (pseudomonas putida)
IC5/96h	640 mg/l (Scenedesmus quadricauda)
NOEC	310 mg/kg (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201)
NOEC/21d	51 mg/l (daphnia magna) (OECD211)
EC50/72h	770 mg/l (green alge) (OECD 201) 500 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201)
LC50/96h	645 mg/l (goo) 10 mg/l (lepomis macrochirus) 8,9 mg/l (Oncorhynchus mykiss) 460 mg/l (Pimephales promelas) (EPA OPP 72-1)

· **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· PBT: Non applicable.

· vPvB: Non applicable.

· **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

· **12.7 Autres effets néfastes**

· Autres indications écologiques:

· Indications générales: Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

· Recommandation: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Emballages non nettoyés:

· Recommandation: Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.02.2024

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 07.02.2024

Nom du produit: Akepox 1016 Micro Filler Comp. B

(suite de la page 10)

· Produit de nettoyage recommandé: Lessive diluée

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**· ADR, IMDG, IATA UN2735**· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**· ADR 2735 POLYAMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A.
(polyoxyalkylendiamine)· IMDG, IATA POLYAMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S.
(polyoxyalkylendiamine)**· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport**· ADR· Classe 8 (C7) Matières corrosives.
· Étiquette 8· IMDG, IATA· Class 8 Matières corrosives.
· Label 8**· 14.4 Groupe d'emballage**· ADR, IMDG, IATA III**· 14.5 Dangers pour l'environnement**· Marine Pollutant: Non**· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**· Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): Attention: Matières corrosives.· No EMS: 80· Stowage Category F-A,S-B· Segregation Code A· Segregation Code SG35 Stow "separated from" SGG1-acids**· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non applicable.

· Indications complémentaires de transport:

· ADR· Quantités limitées (LQ) 5L· Quantités exceptées (EQ) Code: E2

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml

Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml

· Catégorie de transport 3· Code de restriction en tunnels E

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.02.2024

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 07.02.2024

Nom du produit: Akepox 1016 Micro Filler Comp. B

(suite de la page 11)

· IMDG	5L
· Limited quantities (LQ)	Code: E2
· Excepted quantities (EQ)	Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml
	Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml

· "Règlement type" de l'ONU:	UN 2735 POLYAMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (POLYOXYALKYLENDIAMINE), 8, III
------------------------------	--

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

· Directive 2012/18/UE	
· Substances dangereuses désignées - ANNEXE I	Aucun des composants n'est compris.
· RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII	Conditions de limitation: 3

· Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II	
--	--

Aucun des composants n'est compris.

· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)	
--	--

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers	
---	--

Aucun des composants n'est compris.

· Prescriptions nationales:

· Indications sur les restrictions de travail:	Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes. Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.
--	---

· Classe de pollution des eaux:	Classe de pollution des eaux 2 (Classification propre): polluant.
---------------------------------	---

· Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57	
---	--

Aucun des composants n'est compris.

· VOC EU	240,0 g/l
----------	-----------

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:	Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.
---	--

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (CE) n.° 1907/2006, Article 31, modifié par le règlement (UE) 2020/878.

(suite page 13)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.02.2024

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 07.02.2024

Nom du produit: Akepox 1016 Micro Filler Comp. B

(suite de la page 12)

<ul style="list-style-type: none"> · <u>Phrases importantes</u> · <u>Service établissant la fiche technique:</u> · <u>Date de la version précédente:</u> · <u>Numéro de la version précédente:</u> · <u>Acronymes et abréviations:</u> 	<p>H302 Nocif en cas d'ingestion. H312 Nocif par contact cutané. H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H332 Nocif par inhalation. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p> <p>Laboratoire 10.08.2022 3</p> <p>RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer ICAO: International Civil Aviation Organisation ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods IATA: International Air Transport Association GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances ELINCS: European List of Notified Chemical Substances CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society) DNEL: Derived No-Effect Level (REACH) PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH) LC50: Lethal concentration, 50 percent LD50: Lethal dose, 50 percent PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic SVHC: Substances of Very High Concern vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative ATE: Acute toxicity estimate values (ETA Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë) Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4 Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1 Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2 Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3</p>
---	--

FR